ROZERIEULLES

Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.	Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913	Eglise ST REMY de ROZERIEULLES inscrite en totalité le 28.12.1984. Périmètre délimité des abords de ce monument (PDA) crée selon le plan joint en annexe à l'arrêté préfectoral du 24.08.2021.	Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ
AC2	Servitudes de protection des Sites et monuments naturels.	Loi du 2 mai 1930 modifiée et complétée par l'ordonnance du 2 novembre 1945, Loi du 1er Juillet 1957 (article 8.1). Loi n° 67-1174 du 28 décembre 1967, Décret n° 69-607 du 13 Juin 1969.	Lieux dits "FOSSES MACHOT" et "PURGATOIRE", (section B.p n°81), une partie classée le 29.10.1936 et une partie inscrite le 29.10.2016 et désinscrite en 2017. (Terrains en bordure de la RN protégés en tant que site inscrit du 29.10.1936).	Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.	Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.	Périmètre de protection rapproché du forage de la Mance abandonné (forage à Rozérieulles et puits à Gravelotte), mais DUP par arrêté préfectoral du 17/02/2003 toujours en vigueur (cf courrier ARS du 29/05/2019).	Agence régionale de santé Grand-Est Délégation territoriale de Moselle 4 rue des messageries 57045 METZ Cedex 1
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.	Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.	Captages de ROZERIEULLES, arrêté préfectoral N° 86-AG/1-602 du 17.09.1986.	Agence régionale de santé Grand-Est Délégation territoriale de Moselle 4 rue des messageries 57045 METZ Cedex 1

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
EL7	Servitudes d'alignement.	Art. L.112-1 à L.112-8, L.123-6 et 7, L.131-4 et 6, L.141-3, art. R.112-1 à R.112-3, R.123-3 et 4, , R.131-3 à R.131-8 et R.141-4 à R.141-10 du code de la voirie routière	RD 603, arrêté du 27.04.1907	Conseil Départemental de Moselle U.T.T. de Metz - Orne 17 quai Wiltzer - BP 11096 57036 METZ CEDEX 1
EL7	Servitudes d'alignement.	Art. L.112-1 à L.112-8, L.123-6 et 7, L.131-4 et 6, L.141-3, art. R.112-1 à R.112-3, R.123-3 et 4, , R.131-3 à R.131-8 et R.141-4 à R.141-10 du code de la voirie routière	R.D. 103e, arrêté du 12.07.1930.	Conseil Départemental de Moselle U.T.T. de Metz - Orne 17 quai Wiltzer - BP 11096 57036 METZ CEDEX 1
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Ligne aérienne HTB 63 KV N° 63-01.	RESEDA Service Distribution 2bis rue Ardant du Picq - B.P. 10102 - 57014 METZ Cedex 01
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Ligne aéro-souterraine HTA 17,5 KV N° 37.	RESEDA Service Distribution 2bis rue Ardant du Picq - B.P. 10102 - 57014 METZ Cedex 01
INT1guerre	Zone de protection de 100 mètres autour des cimetières et monuments (cf. convention franco-allemande).	Convention franco-allemande du 19/07/1966 relative à la consevation et l'entretien des sépultures de allemandes de 1870-1871 situées en territoire français.	3-Monument allemand de 1870 du 33ème Régiment de Fusiliers de Prusse, lieu-dit "Aux 2 Poiriers", cadastré B-141P, surface 2m2. 4-Monument allemand de 1870 du 69ème Régiment d'Infanterie, lieu-dit "Aux 2 Poiriers", cadastré B-142P, surface 2m2.	Office National des Anciens Combattants Pôle des Sépultures de Guerre et des Hauts Lieux de la Mémoire Nationale Cité administrative rue du Chanoine Collin CS 71075 57036 METZ CEDEX 1

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
INT1guerre	Zone de protection de 100 mètres autour des cimetières et monuments (cf. convention franco-allemande).	Convention franco-allemande du 19/07/1966 relative à la consevation et l'entretien des sépultures de allemandes de 1870-1871 situées en territoire français.	1-Ossuaires franco-allemands de 1870 au lieu-dit "Au Tilleul Nord", cadastrés B-54P, d'une surface de 1058m2. 2-Cimetière+monument allemand de 1870 de la 6ème Brigade d'Infanterie au lieu-dit "Aux Deux Poiriers", cadastrés B-131P, d'une surface de 738m2.	Office National des Anciens Combattants Pôle des Sépultures de Guerre et des Hauts Lieux de la Mémoire Nationale Cité administrative rue du Chanoine Collin CS 71075 57036 METZ CEDEX 1
INT1guerre	Zone de protection de 100 mètres autour des cimetières et monuments (cf. convention franco-allemande).	Convention franco-allemande du 19/07/1966 relative à la consevation et l'entretien des sépultures de allemandes de 1870-1871 situées en territoire français.	15-Quatre tombes allemandes de 1870 lieu-dit "St Hubert", cadastrées B-162P, surface 4 m2. 16-Monument allemand de 1870 du 28ème Régiment d'Infanterie, lieu-dit "St Hubert", cadastrées B-162P, surface 89 m2.	Office National des Anciens Combattants Pôle des Sépultures de Guerre et des Hauts Lieux de la Mémoire Nationale Cité administrative rue du Chanoine Collin CS 71075 57036 METZ CEDEX 1
INT1guerre	Zone de protection de 100 mètres autour des cimetières et monuments (cf. convention franco-allemande).	Convention franco-allemande du 19/07/1966 relative à la consevation et l'entretien des sépultures de allemandes de 1870-1871 situées en territoire français.	5-Ossuaires franco-allemands de 1870, lieu-dit "Aux 2 poiriers", cadastrés B-127P, surface 130 m2. 6-Monument allemandde 1870 du 60ème Régiment d'Infanterie de Brandebourg, lieu-dit "Cugnot", cadastré B-177P, surface 130 m2.	Office National des Anciens Combattants Pôle des Sépultures de Guerre et des Hauts Lieux de la Mémoire Nationale Cité administrative rue du Chanoine Collin CS 71075 57036 METZ CEDEX 1
INT1guerre	Zone de protection de 100 mètres autour des cimetières et monuments (cf. convention franco-allemande).	Convention franco-allemande du 19/07/1966 relative à la consevation et l'entretien des sépultures de allemandes de 1870-1871 situées en territoire français.	7-Tombe allemande de 1870 d'un Lieutenant du 77ème Régiment lieu-dit "Cugnot", cadastrée B-177P, surface 51 m2. 8-Monument allemand de 1870 du 67ème Régiment d'Infanterie lieu-dit "Génivaux", cadastrée B-176P, surface 49 m2.	Office National des Anciens Combattants Pôle des Sépultures de Guerre et des Hauts Lieux de la Mémoire Nationale Cité administrative rue du Chanoine Collin CS 71075 57036 METZ CEDEX 1

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
INT1guerre	Zone de protection de 100 mètres autour des cimetières et monuments (cf. convention franco-allemande).	Convention franco-allemande du 19/07/1966 relative à la consevation et l'entretien des sépultures de allemandes de 1870-1871 situées en territoire français.	9-Monument allemand de 1870 du8ème Régiment de Chasseurs lieu-dit "Génivaux", cadastrée B-206P, surface 100 m2. 10-Tombes allemandes de 1870 lieu-dit "Génivaux", cadastrée B-176P, surface 9 m2.	Office National des Anciens Combattants Pôle des Sépultures de Guerre et des Hauts Lieux de la Mémoire Nationale Cité administrative rue du Chanoine Collin CS 71075 57036 METZ CEDEX 1
INT1guerre	Zone de protection de 100 mètres autour des cimetières et monuments (cf. convention franco-allemande).	Convention franco-allemande du 19/07/1966 relative à la consevation et l'entretien des sépultures de allemandes de 1870-1871 situées en territoire français.	11-Tombes allemandes de 1870 lieu-dit "Génivaux", cadastrée B-222P, surface 12 m2. 12-Tombes allemandes de 1870 du 8ème Régiment de Chasseurs lieu-dit "Génivaux", cadastrée B-176P, surface 5 m2.	Office National des Anciens Combattants Pôle des Sépultures de Guerre et des Hauts Lieux de la Mémoire Nationale Cité administrative rue du Chanoine Collin CS 71075 57036 METZ CEDEX 1
INT1guerre	Zone de protection de 100 mètres autour des cimetières et monuments (cf. convention franco-allemande).	Convention franco-allemande du 19/07/1966 relative à la consevation et l'entretien des sépultures de allemandes de 1870-1871 situées en territoire français.	13-Monument allemand de 1870 du 42ème Régiment lieu-dit "Harang Gury", cadastré B-171P, surface 53 m2. 14-Monument allemand de 1870 du 36ème Régiment de Fusiliers situé lieu-dit "Pré de Chantrenne", cadastré B-262P, surface 155 m2.	Office National des Anciens Combattants Pôle des Sépultures de Guerre et des Hauts Lieux de la Mémoire Nationale Cité administrative rue du Chanoine Collin CS 71075 57036 METZ CEDEX 1
PT2	Servitudes de protection contre les obstacles .	Articles L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T.	Liaison hertzienne AMANVILLERS/Fort la Folie-AMANCE Grand Mont d'Amance, décret du 01.03.1985.	Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de METZ 1 rue Maréchal Lyautey CS 30001 57044 METZ Cedex 01

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
PT2	Servitudes de protection contre les obstacles .	Articles L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T.	Centre AMANVILLERS- METZ FORT DE LA FOLIE, décret du 30.06.1987.	Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de METZ 1 rue Maréchal Lyautey CS 30001 57044 METZ Cedex 01
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.	Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques.	Câble T.R.N. n°1119 METZ-JARNY. Câble n°62 VERDUN-METZ	ORANGE UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier 7 rue Joliet BP 88007 21080 DIJON Cedex 9
T5	Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes de dégagement.	Art L.6350-1 à L.6351-5 et L.6372-8 à L.6372-10 du code des transports. Art R. 241.1 à R. 243.3, D. 242.1 à D. 242.14 et D.243-7 du Code de l'aviation civile. Arrêté du 7.06.2007 modifié (spécifications techniques pour établissement des SUP aéronautiques)	Arrêté ministériel du 3 novembre 2015 portant approbation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de CHAMBLEY.	DGAC Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord-Est Aéroport international de Strasbourg Entzheim 67950 ENTZHEIM